

# Synthèse des actions entreprises sur la Prairie de la Viguerie de 2008 à 2011 (Labastide Saint-Pierre 82)

Suivis naturalistes et gestion du site



Août 2011

Erwan GLEMAREC, Marc ENJALBAL et Sylvain DEJEAN

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées  
75, voie du Toec – BP 43053  
31076 Toulouse Cedex 3  
[www.cren-mp.org](http://www.cren-mp.org)



Ce programme est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional.

## SOMMAIRE

<b>A. Contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Bilan des actions réalisées - période 2009-2011 .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Bilan des inventaires complémentaires et des suivis annuels – période 2008-2011 .....</b>	<b>5</b>
a. Les habitats naturels.....	5
• <i>L'état initial : cartographie des habitats naturels en 2008 .....</i>	<i>5</i>
• Evaluation des habitats de pelouses et prairies à forts enjeux (entités 3 et 5) .....	6
b. La flore .....	8
c. La faune .....	9
<b>2. Actions de gestion entre 2008 et 2011 .....</b>	<b>10</b>
a. Le contexte : un projet de bail environnemental non finalisé en 2008 .....	10
b. Action de gestion de la prairie de la viguerie (entité n°3).....	10
<b>3. Bilan des réalisations pour la période 2008-2011 .....</b>	<b>13</b>
<b>C. Conclusion .....</b>	<b>14</b>

Légende des photographies de la page de couverture (de gauche à droite et de haut en bas) :  
Le Serapias en cœur (*Serapias cordigera*),  
La Jasionne des montagnes (*Jasionne montana*),  
Le Lotier hérissé (*Lotus angustissimus* subsp. *hispidus*).

## A. CONTEXTE

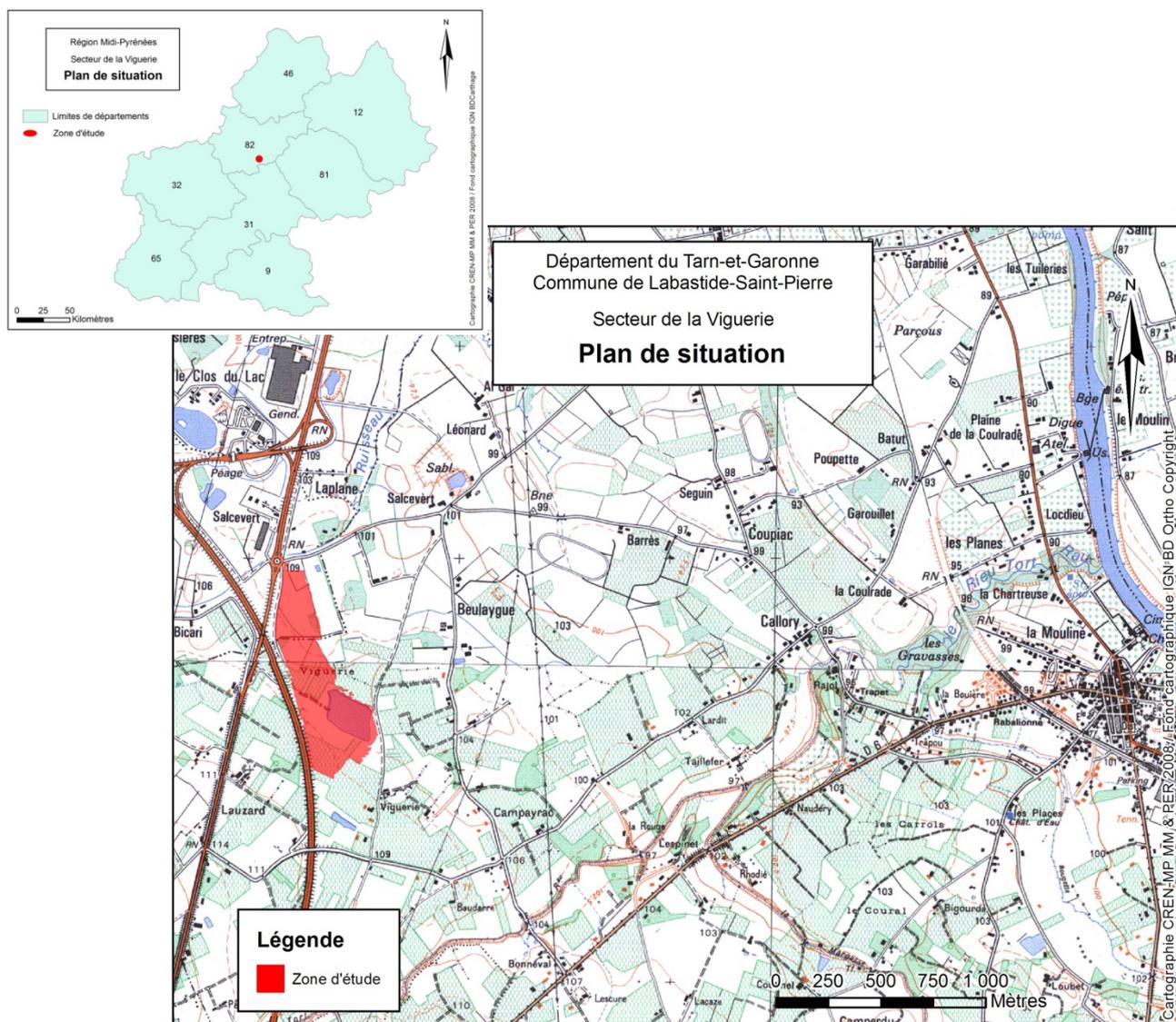
La prairie de la Viguerie s'étend sur un peu plus d'un hectare sur la commune de Labastide-Saint-Pierre à quelques kilomètres au sud de Montauban (Tarn-et-Garonne). S'y développe des plantes remarquables comme le Sérapias en cœur (*Serapias cordigera*), une orchidée protégée et rare en Midi-Pyrénées. Devant l'intérêt floristique de ce site, le CRENMP est devenu propriétaire en 2008.

Cette prairie s'insère aussi au sein d'un écosystème humide rassemblant de grandes prairies de joncs, des roselières et des étendues d'eau propices aux oiseaux d'eau. A proximité, d'autres milieux plus secs apportent une diversité supplémentaire. Il s'agit notamment de landes et de pelouses acidophiles, ainsi que de boisements.

L'ensemble de ces milieux abrite d'autres espèces rares et déterminantes, ce qui a permis de classer la zone, soit une vingtaine d'hectares située respectivement sur les communes de Labastide-Saint-Pierre et de Montbartier, en Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques.

Ce site joue une fonction écologique importante de réservoir de biodiversité, d'autant plus qu'il est localisé dans un secteur géographique caractérisé par de fortes pressions anthropiques liées à l'urbanisation galopante, mais aussi à la concentration de zones industrielles (ZAC de Montech, projet de ZAC sur la commune de Montbartier) et voies de communication (autoroute, projet de ligne TGV).

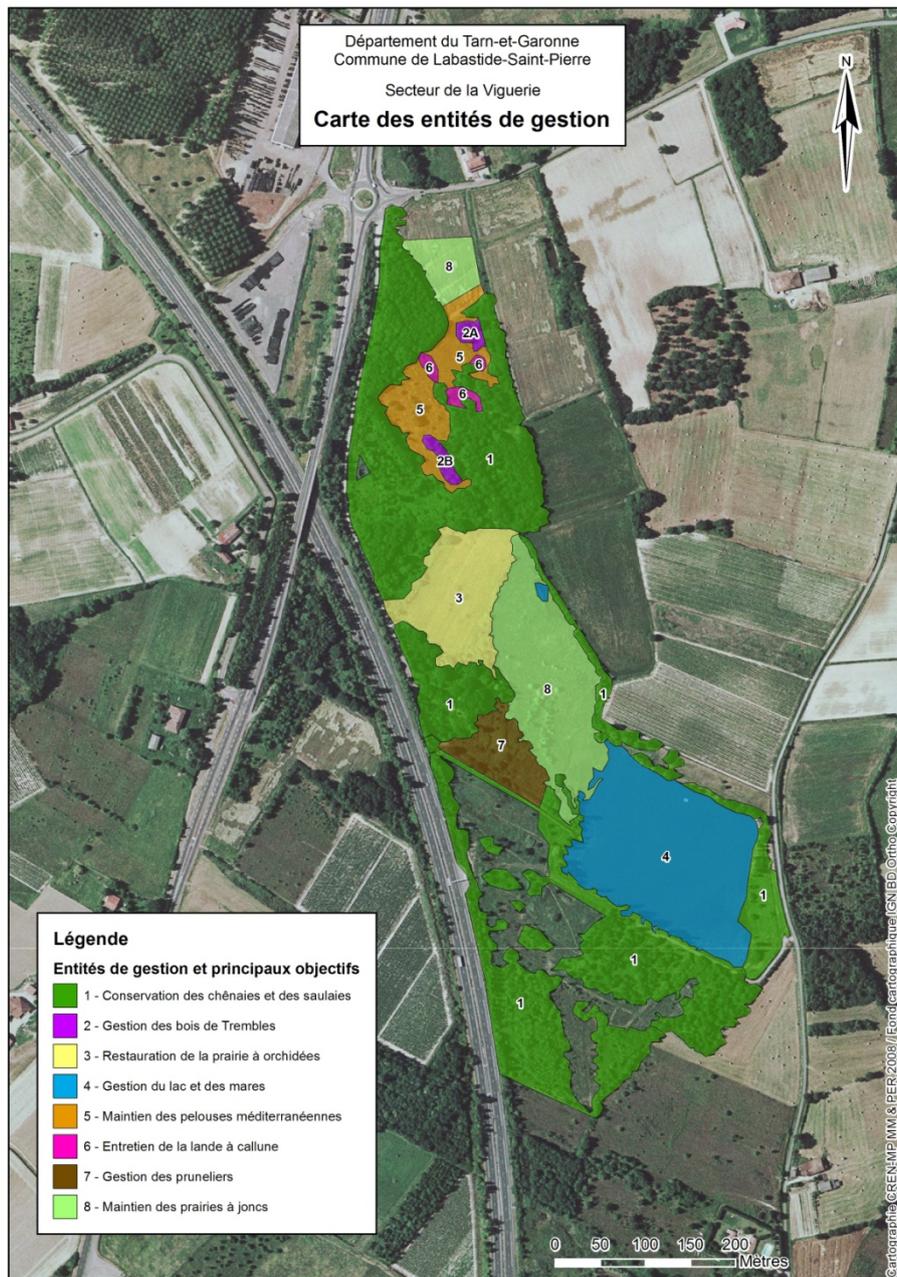
En 2008, le CRENMP a rédigé le plan de gestion du site correspondant à la prairie de la Viguerie élargie aux milieux naturels environnants.



## B. BILAN DES ACTIONS REALISEES - PERIODE 2009-2011

Un plan de gestion a été élaboré lors d'un stage de BTS GPN réalisé par Myriam Mesmacre. Rappelons que le plan de gestion porte sur l'ensemble du territoire de la ZNIEFF de type I proposé sur ce secteur.

Parmi les 8 entités de gestion définies (cf carte ci-dessous), le CRENMP dispose de la maîtrise foncière uniquement pour l'entité n°3 correspondant à la prairie de la Viguerie. Nous présentons ici le bilan des suivis sur la période 2008-2011. Ces derniers ont concerné l'ensemble du site. Depuis 2008, les actions de gestion ont été effectuées uniquement sur la propriété du CRENMP (entité de gestion n°3). De plus, nous avons rencontré la mairie de Montbartier pour communiquer sur les enjeux du site, et notre volonté de gérer d'autres entités sur ce site, notamment l'entité n°2 correspondant au secteur de pelouses et de landes, à forts enjeux et situés au nord de la prairie.



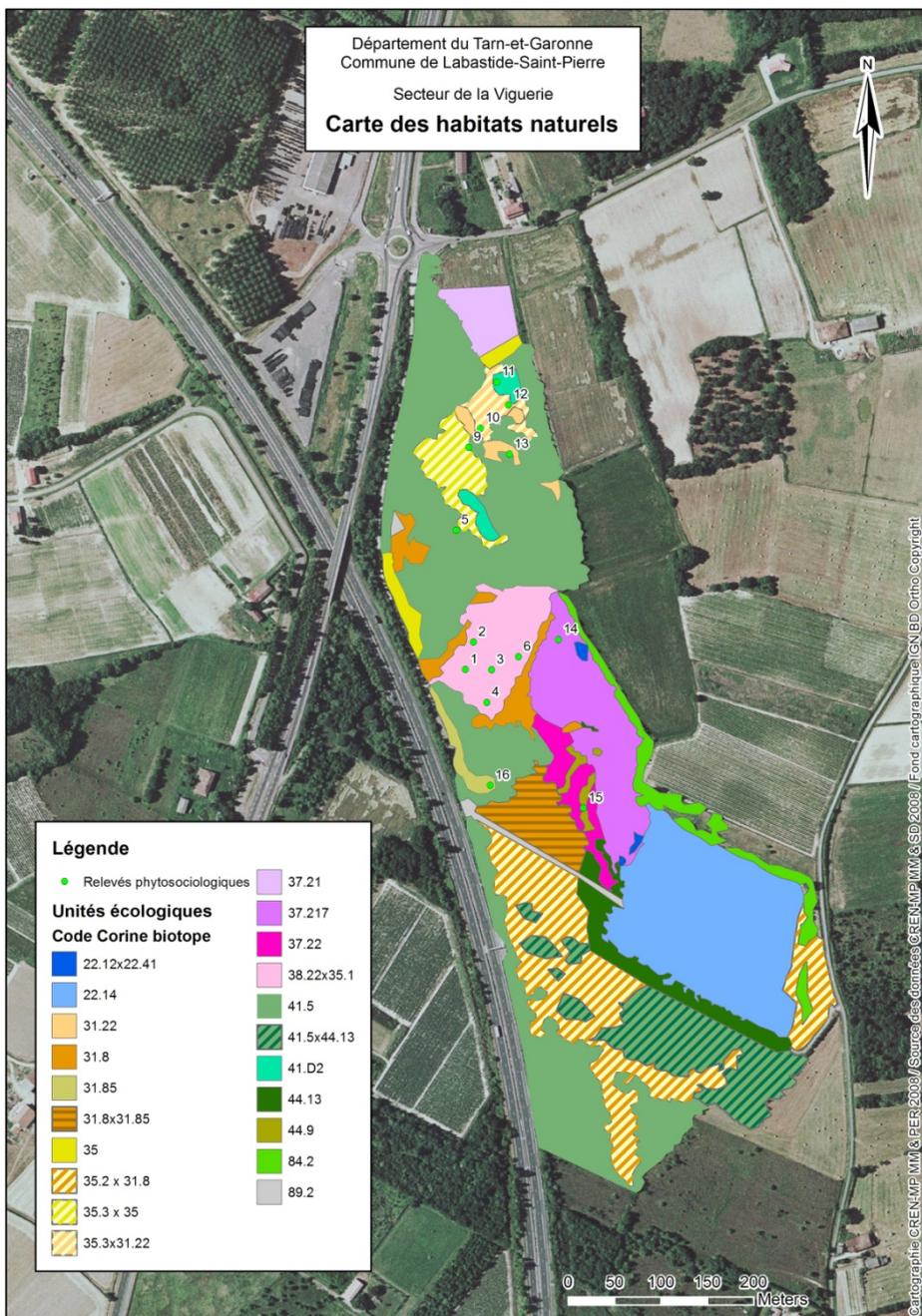
# 1. Bilan des inventaires complémentaires et des suivis annuels – période 2008-2011

## a. Les habitats naturels

- *L'état initial : cartographie des habitats naturels en 2008*

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, une carte des habitats a été réalisée en 2008 (cf. ci-dessous).

Si l'on considère que les milieux ont peu évolué depuis ces trois dernières années, les suivis annuels, ainsi que les inventaires floristiques et faunistiques complémentaires, réalisés entre 2009 et 2011, apportent toutefois quelques renseignements complémentaires sur la dynamique des habitats. On constate par exemple un processus de fermeture de certaines zones ouvertes dont notamment celle de la prairie de la Viguerie (cf. tableau ci-après).



• **Evaluation des habitats de pelouses et prairies à forts enjeux (entités 3 et 5)**

Entité de gestion	Habitat	Caractérisation en 2008	Remarque sur l'état de conservation des habitats en 2011
<p><b>Entité 3</b> La prairie de la Viguerie  (propriété CREMMP)</p>	<p>Pelouse acide (<i>Orchido-morionis</i>-<i>Serapietum linguae</i>) X Prairie des plaines médio européennes à fourrage - <i>Arrhenatheretalia elatioris</i></p> <p>Codes CORINE 35.1 x 38.22.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- végétation non stabilisée ne permettant pas d'appréhender une mosaïque entre les habitats codés en 35.1 et en 38.22</li> <li>- fond floristique dominé par des espèces de prairies telles que <i>Festuca arundinacea</i>, <i>Arrhenatherum elatius</i> et <i>Anthoxanthum odoratum</i>,</li> <li>- Omniprésence, par endroit, de plantes de pelouse comme <i>Agrostis capillaris</i>, <i>Danthonia decumbens</i> et <i>Festuca nigrescens</i> subsp. <i>microphylla</i>, qui témoigne du caractère oligotrophe de la parcelle,</li> <li>- forte hétérogénéité floristique intra-parcellaire liée à des variations d'humidité du sol induites par des différences micro-topographiques : des espèces de milieux humides telles que <i>Juncus conglomeratus</i>, <i>Carex ovalis</i>, <i>Holcus lanatus</i>, <i>Lotus uliginosus</i> et <i>Lychnis flus-cuculi</i> apparaissent çà et là.</li> <li>- Début d'un processus de fermeture du milieu par des ligneux ou des plantes caractéristiques d'ourlets</li> </ul>	<p><b>Etat de conservation moyen à mauvais</b> <b>Dynamique de fermeture rapide</b></p> <p>L'absence de fauche depuis 2009 n'a fait qu'accroître la déprise. Au printemps 2011, la prairie, était colonisée, çà et là, par des ligneux (<i>Quercus humilis</i>, <i>Prunus spinosa</i>, <i>Populus tremula...</i>), ainsi que des ronces (<i>Rubus</i> sp.) et des églantiers (<i>Rosa</i> sp.). L'avancée préférentielle des ronciers et du manteau arbustif s'opérait par les bordures est et ouest de la parcelle.</p> <p><b>Suivis des espèces à enjeu</b> <u>Suivi des fasciés humides de la prairie</u> En 2011, l'Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>), déterminante en plaine (selon méthodologie Znieff), a été très abondante dans les secteurs les plus humides. Cette plante caractéristique des prairies et des ourlets hygrophiles aurait été avantagée par l'absence de fauche régulière ces dernières années.</p> <p><u>Suivi des cortèges de pelouse et de prairie</u> En 2011, les effectifs de pieds de <i>Serapias cordigera</i> ont chuté, passant d'une cinquantaine de pieds à une dizaine de pieds en fleur. Cette espèce héliophile, protégée en Midi-Pyrénées supporterait mal l'augmentation de la biomasse au sein de la parcelle. Dans les années 1990, le site abritait plusieurs centaines voire milliers de pieds des 3 espèces de Sérapias, ainsi que de leurs hybrides. Le nombre de pieds en fleurs du <i>Serapias cordigera</i> sera donc un indicateur à suivre pour évaluer l'efficacité de la fauche, que le CREMMP souhaite restaurer durablement.</p>

Entité de gestion	Habitat	Caractérisation en 2008	Remarque sur l'état de conservation des habitats en 2011
Habitats occupant une partie de l'Entité n°5, située au nord du site (hors propriété CREMMP)	Tonsures annuelles acidophiles (35.3) x à pelouses acides à vivaces (35.1)	<p>Les tonsures à annuelles acidophiles, à fort enjeu patrimonial appartiennent à la classe phytosociologique des <i>Helianthemetea guttati</i>.</p> <p>Elles s'expriment préférentiellement au début du printemps.</p> <p>Cet habitat occupe alors plusieurs placettes ouvertes de quelques mètres carrés, laissant apparaître le sol sableux. Les conditions trophiques (faible fertilité) et xériques (sécheresse estivale du sol) sélectionnent un cortège original de plantes.</p> <p>En contact, on observe aussi des lichens recouvrant, çà et là, ces sols squelettiques, ainsi que des cortèges évoluant vers des pelouses fermées.</p> <p>Ces pelouses sont menacées par l'avancée de la lande et d'importants recrus de <i>Vitis vinifera</i> qui s'étendent de la zone de boisement jusqu'à cette zone de pelouse.</p>	<p><b>Etat de conservation bon à moyen</b> <b>Dynamique lente des pelouses dans un contexte global de fermeture de l'entité de gestion</b></p> <p>Les espèces caractéristiques de ces tonsures telles que <i>Tuberaria guttata</i>, <i>Jasione montana</i>, <i>Linaria pelliceriana</i>, <i>Lotus angustissimus</i>, <i>Vulpia bromoides</i> et <i>Aira caryophyllea</i> ont été revues en 2011. Ces végétations à annuelles n'en restent pas moins confinées à de petites surfaces. Leur dynamique est probablement lente et difficilement perceptible sur un pas de temps de trois ans. Ces dernières sembleraient toutefois évoluer vers des pelouses à vivaces présentant un cortège appauvri en espèces, dominé par <i>Agrostis capillaris</i> et particulièrement favorable à plusieurs orchidées dont <i>Serapias cordigera</i>. En 2011, c'est au niveau de cette entité de gestion que nous avons revu plusieurs stations, dont une présentant un effectif de 90 pieds de cette orchidée patrimoniale.</p>
Au sud du site		Non évalué	Non évalué

## b. La flore

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons le bilan des inventaires floristiques complémentaires, réalisés entre 2009 et 2011, en le comparant à la connaissance acquise avant 2009.

Les suivis annuels ont permis d'améliorer la connaissance botanique en rajoutant 62 taxons.

Bilan 2008	Bilan 2009-2011	Bilan Global	Nouvelles espèces observées entre 2009 et 2011
<b>157 taxons</b> <b>1 taxon protégé</b> <b>8 espèces déterminantes<sup>1</sup> (liste révisée en Midi-Pyrénées) :</b> <i>Achillea ptarmica</i> , <i>Lathyrus nissolia</i> , <i>Linaria pelliceriana</i> , <i>Parentucellia viscosa</i> , <i>Ranunculus aquatilis</i> , <i>Serapias cordigera</i> , <i>Utricularia australis</i> , <i>Veronica scutellata</i> , <b>2 taxons à intérêt local :</b> <i>Silaum silaus</i> , <i>Eleocharis palustris</i> , <i>Jasione montana</i> (11 espèces appartenant à la liste provisoire des taxons déterminants ZNIEFF en Midi-Pyrénées)	<b>116 taxons</b> <b>1 taxon protégé</b> <b>10 espèces déterminantes<sup>1</sup> (Det)</b> <i>Achillea ptarmica</i> subsp <i>ptarmica</i> , <i>Carduus pycnocephalus</i> , <i>Lathyrus nissolia</i> , <i>Linaria pelliceriana</i> , <i>Myosotis discolor</i> , <i>Parentucellia viscosa</i> , <i>Potamogeton polygonifolius</i> ?, <i>Serapias cordigera</i> , <i>Utricularia australis</i> , <i>Veronica scutellata</i> <b>2 taxons à intérêt local</b> <i>Eleocharis palustris</i> , <i>Jasione montana</i>	<b>205 espèces</b> <b>1 taxon protégé :</b> <i>Serapias cordigera</i>	<b>62 nouveaux taxons :</b> <i>Aira caryophylla</i> , <i>Bromus hordeaceus</i> subsp. <i>hordeaceus</i> , <i>Bromus sterilis</i> , <i>Carduus pycnocephalus</i> , <i>Carex divulsa</i> subsp. <i>divulsa</i> , <i>Carex</i> groupe <i>muricata</i> , <i>Cerastium glomeratum</i> , <i>Cirsium arvense</i> , <i>Cistus salviifolius</i> , <i>Eleocharis palustris</i> , <i>Festuca arundinacea</i> , <i>Festuca nigrescens</i> subsp. <i>nigrescens</i> , <i>Galactites elegans</i> , <i>Galium mollugo</i> , <i>Galium parisiense</i> , <i>Geranium dissectum</i> , <i>Gleditsia triacanthos</i> , <i>Hieracium pilosella</i> , <i>Hypericum humifusum</i> , <i>Hypericum tetrapterum</i> , <i>Lotus angustissimus</i> L., <i>Ludwigia peploides</i> , <i>Malva sylvestris</i> , <i>Medicago polymorpha</i> , <i>Medicago lupulina</i> , <i>Mespilus germanica</i> , <i>Myosotis discolor</i> , <i>Myosotis ramosissima</i> , <i>Plantago lanceolata</i> , <i>Potamogeton nodosus</i> , <i>Pyrus communis</i> , <i>Quercus pedunculata</i> , <i>Poa annua</i> , <i>Ranunculus ficaria</i> , <i>Ranunculus sardous</i> , <i>Rosa rubiginosa</i> , <i>Rubus ulmifolius</i> , <i>Rumex obtusifolius</i> , <i>Salix acuminata</i> , <i>Scutellaria galericulata</i> , <i>Trisetum flavescens</i> , <i>Vicia sativa</i> var. <i>nigra</i> , <i>Vulpia bromoides</i>
<b>Suivi de pieds de <i>Serapias cordigera</i></b> Observation en 2008		Observation du 4/06.2011	
- <u>Prairie / entité n°3</u> (propriété du CRENMP) : environ 50 pieds  - <u>Lande à callune / entités n°5 et 6</u> (hors propriété CRENMP): environ 100 pieds		- Entité n°3 : 10 pieds en pleine floraison (la moitié localisée au centre de la parcelle, l'autre moitié en bordure de la haie opposé à l'entrée du site)  - Entité 5 : 2 stations dont plus de 96 pieds localisés sur un petit périmètre (WGS84 degrés décimaux : 43,92265/1,31791)	
<b>Taxons invalidés par rapport à la liste présentée en 2008 ou taxons à confirmer</b>			
<i>Leucanthemum vulgare</i> auct., p.p. : mis à jour en <i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. Deux taxons sont à confirmer ou à infirmer en bordure de la retenue d'eau (entité n°4). <i>Potamogeton polygonifolius</i> : taxon non recontacté, la présence de ce taxon est douteuse, il s'agit probablement de <i>P. nodosus</i> (à confirmer) <i>Ranunculus aquatilis</i> : cette plante aquatique déterminante <sup>1</sup> est rare en Midi-Pyrénées. Comme il existe des risques de confusions avec des taxons proches, une vérification est souhaitable.			

<sup>1</sup> : espèce déterminante selon la méthodologie de modernisation des Znieff de Midi-Pyrénées (2004)



Localisation de la principale station de *Serapias cordigera* comprenant plus de 90 pieds au nord du site (entité de gestion n°5, le 4 juin 2011)

### c. La faune

Les inventaires faunistiques ont été réalisés sur l'ensemble du secteur de la Viguerie, comprenant notamment la chênaie acidiphile, les pelouses et prairies siliceuses, la jonçaille et la zone en eau stagnante.

Au total, c'est plus de 330 espèces faunistiques qui ont été inventoriées.

Sur la période 2009-2011, aucune nouvelle espèce protégée n'a été recensée.

Toutefois, on peut noter une amélioration de la connaissance pour plusieurs ordres d'insectes (tableau ci-dessous).

Concernant les blattes (Dictyoptères), une espèce nouvelle pour la science a été découverte récemment sur plusieurs sites en Midi-Pyrénées, dont notamment sur les secteurs de pelouses du site de la Viguerie. Il s'agit d'un taxon nommé provisoirement en *Phyllodromica nov sp.*

Catégorie	Bilan 2008	Bilan 2009-2011	Bilan global	Nouvelles espèces	Espèces protégées ou d'intérêt patrimonial pour le site
Amphibiens	3		3		Toutes les espèces protégées
Araignées	92	6	94	<i>Agelena labyrinthica</i> <i>Neoscona byzantina</i>	<i>Pardosa bifasciata</i> (espèce scap <sup>2</sup> )
Odonates	10	14	17	<i>Gomphus pulchellus</i> , <i>Orthetrum cancellatum</i> , <i>Platychemis acutipennis</i> , <i>Sympecma fusca</i> , <i>Sympetrum fonscolombii</i> , <i>Sympetrum striolatum</i>	Taxon à enjeu <i>Lestes barbarus</i> (rare)
Dermaptères	2		2	<i>Empusa pennata</i> <i>Mantis religiosa</i>	
Dictyoptères		5	2		<i>Phyllodromica nov sp.</i>
Hétérocères	114	6	118	<i>Calliteara pudibunda</i> , <i>Cleorodes lichenaria</i> , <i>Diaphora mendica</i> , <i>Epicallia villica</i>	
Mammifères	3	2	4	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	
Mécoptères	1		1		
Névroptères	6	2	1	<i>Libelloides longicornis</i>	
Oiseaux	16		16		Toutes les espèces protégées
Opiliones	5		5		
Orthoptères	18	13	21	<i>Chorthippus parallelus</i> <i>Metrioptera roeselii</i> <i>Omocestus rufipes</i>	
Reptiles	3		3		<i>Lacerta bilineata</i> <i>Podarcis muralis</i>
Rhopalocères	25		25		

#### Légende

2 : espèce prise en compte dans le cadre de la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP)

Det : espèce déterminante en Midi-Pyrénées pour les Zones d'Intérêts Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



Inventaire Hétérocères sur la prairie de la Viguerie le 28 avril 2011

## 2. Actions de gestion entre 2008 et 2011

### **a. Le contexte : un projet de bail environnemental non finalisé en 2008**

En 2008, en raison du retard pris sur la vente de la prairie (parcelles 1031 et 1032a), le bail environnemental prévu avec l'agriculteur local (M. Fenech), n'a pas abouti.

En 2009, l'agriculteur n'a finalement pas souhaité s'engager, considérant que la fauche de cette parcelle, avec des « fossés » (ou dénivelés importants), pouvait entraîner un risque de détérioration du matériel agricole utilisé. Aucun arrangement n'a pu être trouvé les années suivantes.

### **b. Action de gestion de la prairie de la viguerie (entité n°3)**

Prise de contact avec de futurs gestionnaires (c'est pas le cren le gestionnaire ??) :

Compte tenu du renoncement à signer un bail environnemental d'un agriculteur local, (M.FENECH) et de la rupture effective de toute forme de gestion sur le site depuis début août 2008, le CREMMP a entamé en 2011 de nouvelles prises de contact avec les principaux propriétaires de terres agricoles alentours (type prairie de fauche / éleveurs).

Il en est d'abord résulté, début juin 2011, une prise de contact avec M. GALAN, le propriétaire d'un centre équestre sur la commune de Montbartier (82), suivie de la visite du site. Ces rendez-vous avaient comme objectif de fixer, dès cette année, une collaboration entre un exploitant local et le CREMMP concernant la réalisation d'une fauche de la parcelle contre la mise à disposition du foin.

Pour permettre une fauche mécanique et une valorisation du foin, le CREMMP s'était engagé à extraire, avant le 15 juillet 2011, les ligneux et les ronces sur les deux tiers la zone.

Une fois ces opérations terminées, malgré plusieurs relances du CREMMP pour indiquer au propriétaire du centre équestre (et à l'agriculteur qui travaille pour lui) qu'il pouvait venir sur le site, les actions de fauche n'ont jamais eu lieu. Ayant mal estimé le temps imparti aux travaux sur ses propres parcelles, M. GALAN décida finalement, mi-août, de ne pas travailler à la Viguerie. Ce dernier a indiqué pourtant que cette parcelle pourrait l'intéresser en 2012 et garde contact avec le CREMMP.

Suite à cette dernière renonciation, de nouvelles recherches ont été réalisées en vue d'un programme de fauche de la parcelle au plus vite.

Une série de contact a donc été entrepris avec M. RATIE, un éleveur bovin de la commune de Dieupentale (82). Bien que potentiellement intéressé avant la visite du site, celui-ci a finalement renoncé suite à la découverte de la prairie.

Trop crevassée, la prairie de la Viguerie serait en effet trop accidentée pour l'utilisation d'un tracteur et de son matériel agricole correspondant (type faucheuse, andaineur, faneuse et surtout balloteuse). Le risque d'usure accélérée des pièces, voire à de possibles casses est jugé trop important, par rapport à la production d'une douzaine de ballots de foin. Il semble selon lui qu'aucun agriculteur ne voudra se déplacer pour y faire du foin !

Pour terminer ces prises de contact 2011, Erwan GLEMAREC, nouvellement recruté au CREMNP pour le suivi de la gestion des sites, a repris contact fin août avec M. FENECH afin de repreciser les causes de l'abandon de son engagement passé. Inadéquante au travail mécanisé, la gestion de la Viguerie suscite pour lui aussi les mêmes inquiétudes et problématiques que celle précédemment évoquées par M. RATIE. L'agriculteur le plus proche de la Viguerie (800m) souligne alors qu'il serait prêt à reprendre la fauche de la parcelle après retournement et égalisation du sol. Bien que proposé et évoqué en comité scientifique, cette proposition fut évidemment rejetée car incompatible avec la conservation des *Serapias cordigera*, entre autres...

Suite à l'absence d'exploitant local intéressé par la fauche de la prairie de la Viguerie en 2011, le CREMNP a finalement décidé, fin août 2011, de réaliser ces travaux en régie.

#### Actions de génie écologiques :

Entité de gestion 3 – « **Restauration de la prairie de fauche à orchidées** » : pour conserver et favoriser les espèces d'orchidées, favoriser la reconquête de surfaces par les zones de pelouses acides.

Cette entité de gestion a été déclinée en 3 unités de gestion (Ug) :

- Ug1 : partie nord-ouest en lisière forestière correspondant à un large manteau arbustif
- Ug2 : zone intermédiaire anciennement gyrobroyée avec forte colonisation par les ligneux et les ronces
- Ug3 : partie restante de la prairie correspondant aux 2/3 sud-est de l'entité de gestion 3

Après trois années sans fauchage, ni exportation, on observe début juin 2011 une reconquête forestière sur l'ensemble de l'entité de gestion 3.

Cette colonisation n'est pas homogène et très concentrée sur un tiers de la surface alors que plutôt sporadique dans les deux autres tiers.

Saules, peupliers ou chênes accompagnés d'églantiers, de ronces ou de cirses forment par conséquent des taillis plus ou moins denses de deux mètres de hauteur en moyenne.

Dans l'optique de retrouver un habitat favorable pour le *Serapias cordigera*, le CREMNP a décidé d'intervenir en plusieurs étapes et de manière différenciée selon le taux d'embroussaillage du site.

La prairie a donc été scindée en deux unités de gestion qu'on nommera ci-dessous Ug1 pour les deux tiers de la zone avec la plus faible densité de ligneux et l'Ug2 pour le tiers restant, le plus dense en termes de recolonisation forestière.

- En premier lieu une action manuelle et sélective sur l'ensemble de la parcelle.

Pour de ne pas entrainer une nouvelle charge en matière organique sur cette entité par un gyrobroyage classique, un travail « manuel » a permis de faucher les ligneux et de les exporter en dehors de la zone. Ainsi plusieurs tas très compacts concentrent aujourd'hui cette biomasse en lisière.

- Restauration d'une prairie de fauche et jalonnage sur l'Ug1

Selon l'accord oral passé avec M. GALAN, en plus des ligneux, le CREMNP a également extrait les épineux (églantiers, ronces et petits pruneliers) de sorte à ce que l'agriculteur qui travaille pour lui puisse venir faucher après le 15 juillet et concevoir des ballots suffisamment appétant pour ses chevaux. Le CREMNP s'engageait également à jalonner le site de sorte à mettre en évidence une ornière centrale pouvant entrainer la casse de matériel attelé.

Entre temps M. GALAN s'engageait de son côté à reprendre les ballots effectués par M. FENECH en 2008 en évitant de rouler sur les pieds de *Serapias cordigera* (jalonnés eux aussi).



Avant travaux de restauration et coupe sélective des ligneux sur l'Ug1.



Pendant les travaux de restauration, avant l'exportation et les mises en tas en lisière.



Après travaux sur l'Ug1

En terme d'équivalent temps salarié CREN, 4 homme/jours ont été nécessaires aux travaux réalisés sur L'Ug1.

- Gyrobroyage de l'Ug2

Afin de permettre une fauche mécanisée l'année suivante, le CRENMP a décidé de broyer le taillis d'épineux restant, suite à l'évacuation des ligneux.

M. GHIBERTO, président de la société de chasse de Labastide-Saint-Pierre, rencontré lors d'une journée de gestion sur le site, est intervenu pour un travail forfaitaire le 28 juillet 2011.



Avant travaux de restauration et coupe sélective des ligneux sur l'Ug2.



Après la coupe sélective et l'exportation des ligneux et avant le gyrobroyage des



Mise en tas des ligneux à l'intérieur de la lisière sur l'Ug2.

En terme d'équivalent temps salarié CREN, 1,5 homme/jours ont été nécessaires aux travaux réalisés sur L'Ug2. Par ailleurs, M.GHIBERTO a été payé 50€ pour une heure de travail.

- fauchage et exportation de l'entièreté de l'entité 3.

Etant donné le mauvais état de conservation de la parcelle face à une dynamique de fermeture rapide, le CREN MP a décidé en 2011 de reprendre la fauche. Le but est de limiter l'enrichissement

du sol accrut suite à l'abandon de toute forme de gestion depuis août 2008.

Pourtant, comme détaillé ci-dessus, les contacts réalisés localement n'ont pas aboutis et ont finalement conduit à ce que la gestion du site se fasse en interne pour l'année 2011.

Il est aussi important de souligner le caractère particulier d'une proposition de fauche au monde agricole qui souhaite généralement valoriser son foin courant juin, en pleine période de floraison du *Serapias cordigera*.

Courant octobre 2011, le CREN MP va donc louer une tondeuse autotractée afin de réaliser en interne les opérations de fauche et d'exportation du foin. La tonte devant être répartie sur les tas déjà existants à l'intérieur des lisières.

### 3. Bilan des réalisations pour la période 2008-2011

Cette synthèse correspond à l'ensemble du secteur de la Viguerie, comprenant notamment la chênaie acidiphile, les pelouses et prairies siliceuses, la jonçaie et la zone en eau stagnante

Entité de gestion	Actions prévues en 2008 ( <i>priorité réorganisée par ordre hiérarchique</i> )	Parcelles concernées	Actions réalisées entre 2008 et 2011
Entité de gestion 3	« Restauration de la prairie à fourrage à orchidées » : pour conserver et favoriser les espèces d'orchidées, favoriser la reconquête de surfaces par les zones de pelouses acides (par fauche précoce), conserver la diversité entomologique du site.	Parcelles acquises par le CREN MP	- Pose d'une chaîne à l'entrée du site en 2008, - une fauche en 2008, - aucune gestion entre 2009 et 2010 par l'agriculteur sollicité, - coupe de ligneux et gyrobroyage en 2011 - fauche avec exportation prévue en régie (dernier trimestre 2011).
<i>Remarques : les actions de gestion ci-dessous, prévues sur les parcelles hors propriété du CRENMP, n'ont pas été mises en place lors de la période 2008-2011. Des contacts ont été pris avec la mairie de Montbartier pour évoquer les enjeux et les gestions envisagées par le CRENMP sur la zone d'étude</i>			
Entité de gestion 6	- « Restauration des pelouses sur la zone de colonisation des prunelliers » : ré-ouvrir le milieu, restaurer la pelouse acide initiale sur les zones mi-ouvertes, tout en conservant des zones fermées pour les oiseaux ;	Pas de maîtrise d'usage	- Inventaires complémentaires et suivis
Entité de gestion 5	- « Maintenir les pelouses méditerranéennes siliceuses » en contenant la colonisation par les ligneux ;	Pas de maîtrise d'usage	- Inventaires complémentaires et suivis
Entité de gestion 1	- « Conservation des chênaies et saulaies » Ne pas intervenir et laisser vieillir, laisser le bois morts => favorise l'augmentation des espèces faunistiques => préservation des espèces d'oiseaux qui nichent dans la chênaie	Pas de maîtrise d'usage	- Inventaires complémentaires et suivis  Remarque : aucune coupe de bois n'a été réalisée par les propriétaires sur le site depuis au moins 2008
Entité de gestion 2	« Gestion des bois de Tremble » : les objectifs fixés sont la maturation du bois, permettre l'évolution naturelle, favoriser la biodiversité forestière et conserver le Tremble tout en préservant la pelouse.	Pas de maîtrise d'usage	

Entité de gestion	Actions prévues en 2008 ( <i>priorité réorganisée par ordre hiérarchique</i> )	Parcelles concernées	Actions réalisées entre 2008 et 2011
Entité de gestion 7	« Maintenir les prairies à joncs » : maintenir la formation de <i>Juncus acutiflorus</i> face à la colonisation des prunelliers et à l'abaissement de la nappe phréatique, et préserver ces prairies.	Pas de maîtrise d'usage	Aucune action de gestion réalisée
Entité de gestion 4	– « Gestion du lac et des mares à forts intérêts faunistiques et floristiques » : les objectifs fixés sont de conserver la diversité floristique et faunistique, de préserver <i>Utricularia australis</i> et les végétations d'herbiers aquatiques, sensibiliser le propriétaire à la préservation des oiseaux, de la flore et des amphibiens, éviter l'introduction d'espèces exotiques, mettre en place des zones favorables à la nidification des oiseaux, à la reproduction des poissons et des amphibiens et tenter de réduire les problèmes causés par le Ragondin ;	Pas de maîtrise d'usage	Inventaire complémentaire depuis 2008  Aucune action de gestion réalisée

## C. CONCLUSION

Le secteur de la Viguerie, classé récemment en ZNIEFF, comporte une variété de milieux remarquables. Ces derniers accueillent des espèces rares et déterminantes pour la région Midi-Pyrénées dont le Sérapias en coeur (*Serapias cordigera*).

Les habitats se succèdent du plus humide au plus sec et du plus ouvert au plus fermé, sur une surface très réduite d'une vingtaine d'hectares, dans un contexte péri-urbain fort : pression des voies de communication et des zones industrielles.

Dans ce contexte péri-urbain, la gestion de la prairie de la viguerie, propriété du CRENMP depuis 2008, est délicate à mettre en œuvre. Depuis trois ans, la recherche d'un exploitant local pour réaliser des travaux de fauche a échoué. Le CRENMP a donc décidé de réaliser ces travaux en régie en attendant une collaboration future avec un intervenant agricole.

Il est en effet nécessaire de stopper le processus de fermeture de la prairie, afin de favoriser les cortèges de pelouses et de prairies, ainsi que la population du *Serapias cordigera*, une orchidée protégée en Midi-Pyrénées.

Si les inventaires et les suivis naturalistes se sont poursuivis de 2008 à 2011 sur l'ensemble du secteur de la Viguerie, en revanche, aucune action de gestion n'a pu être menée, en dehors de celles concernant la propriété du CRENMP en application du plan de gestion élaboré en 2008.

Le préalable à toute gestion conservatoire repose en effet sur la maîtrise d'usage des terrains (convention de gestion ou acquisition). Cette dernière n'étant pas acquise pour la majeure partie du site de la Viguerie, il sera nécessaire de poursuivre les actions d'animation et de sensibilisation auprès des acteurs locaux, dont notamment les propriétaires et les communes concernées.

Dans le cadre d'un nouveau projet de ZAC sur la commune de Montbartier, la question de la préservation durable des végétations des tonsures, pelouses et landes, situées au nord de la zone d'étude, se pose.